



Profil de l'IADI

L'Association internationale des assureurs-dépôts (*International Association of Deposit Insurers – IADI*), organisme à but non lucratif créé le 6 mai 2002 sous le régime des lois de la Suisse, constitue une entité juridique distincte dont le siège est situé à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) à Bâle, en Suisse.

Vision

Partager son expertise en matière d'assurance-dépôts dans le monde.

Mission

Contribuer à renforcer l'efficacité de l'assurance-dépôts par la promotion d'orientations générales et par la coopération internationale.

Objectifs

Contribuer à la stabilité des systèmes financiers en soutenant la coopération internationale dans le domaine de l'assurance-dépôts, en apportant des orientations destinées à renforcer les systèmes d'assureurs-dépôts ou en installer de nouveaux, et en encourageant les échanges internationaux entre les organismes d'assurance-dépôts et leurs parties-prenantes.

Gouvernance et organisation

L'autorité suprême de l'IADI est l'**assemblée générale des membres**, et le **conseil exécutif** (EXCO) assure le bon fonctionnement de l'IADI. Le président et directeur du conseil exécutif de l'IADI est Mr. Alejandro López, président directeur général (PDG) de l'Agence d'assurance-dépôts d'Argentine (SEDESA). Mr. Roberto Tan, président et chef de la direction de la *Philippine Deposit Insurance Corporation*, est trésorier. Le secrétaire général est Mr. David Walker. L'assemblée générale des membres et l'EXCO se réunit au moins trois fois par an.

Le plan stratégique 2022-2026 de l'IADI qui a été officiellement approuvé lors de l'assemblée générale des membres de 2021, fixe quatre objectifs stratégiques :

- Encourager l'application des *Principes fondamentaux de l'IADI pour des systèmes d'assurance-dépôts efficaces* et la conformité à ces principes ;
- Faire progresser la recherche et l'élaboration de politiques en matière d'assurance-dépôts ;
- Fournir aux membres le soutien technique leur permettant de moderniser et d'améliorer leurs systèmes ;
- Renforcer la gouvernance de l'IADI avec plus d'efficacité et de transparence.

Dans le but d'atteindre ses objectifs stratégiques, le Conseil exécutif a créé quatre **comités du conseil** pour qu'ils l'aident dans la réalisation de ses activités. Chaque comité du conseil se réunit au moins trois fois par an.

Le **Comité du conseil – audit et risques (ARCC)** supervise le processus de rapport financier, les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en vue d'appuyer les objectifs et les activités financières de l'association. De plus, l'ARCC s'assure que les ressources financières de l'IADI sont exclusivement consacrées à

l'atteinte de ses objectifs. Le secrétariat général de l'IADI apporte son soutien à l'ARCC.

Le **Comité du conseil – recherche et Principes fondamentaux (CPRC)** s'attache à établir l'IADI comme source de haute qualité pour la recherche, et pour les orientations et les positions de politique générale des systèmes d'assurance-dépôts efficaces, et pour toute autre question relative à la stabilité financière mondiale. Il travaille également à promouvoir les Principes fondamentaux et à soutenir ses directives afin de renforcer la reconnaissance de l'association dans le monde en tant qu'institution internationale de référence sur les sujets d'assurance-dépôts. En outre, il s'efforce de renforcer les partenariats avec d'autres organismes internationaux de référence et veille à la valeur et la fiabilité de ses données de recherche. Le département de recherche du secrétariat de l'IADI soutient et travaille en collaboration avec le CPRC pour contribuer à l'avancement de la recherche, des orientations et de l'élaboration des politiques générales

Le **Comité du conseil – relations avec les membres (MRC)** promeut l'IADI et agit pour sa reconnaissance en tant qu'institution internationale de référence en matière d'assurance-dépôts. Il soutient les efforts visant à élargir et à maintenir l'adhésion à l'association (incluant la supervision du secrétariat général dans le déploiement et la révision des processus et procédures de candidature pour les membres, les associés et les partenaires), examine le projet de plan d'action et de budget de l'association, maintient et soutient l'efficacité de la communication interne et externe de l'IADI et favorise les échanges internationaux entre les assureurs-dépôts et leurs parties prenantes. Le secrétariat général de l'IADI apporte son soutien au MRC et travaille en collaboration avec lui.

Le **Comité du conseil – assistance technique et formation (TTAC)** supervise l'élaboration de programmes de formation et de conférences sur les systèmes d'assurance-dépôts efficaces et sur les questions de stabilité financière mondiale. De plus, il soutient et facilite l'échange d'expertise entre les adhérents de l'IADI, et œuvre à la reconnaissance de l'IADI dans le monde en tant qu'organisme international de normalisation en matière d'assurance-dépôts, sous la forme notamment d'ateliers régionaux visant à combler les carences et les besoins en formation qui sont propres à une région, ainsi que d'ateliers permettant de former, parmi les membres, des experts en Principes fondamentaux et en méthodologie d'évaluation de la conformité à ces Principes.

L'unité de formation et de renforcement des capacités (TCBU) du secrétariat de l'IADI travaille en collaboration avec le TTAC pour contribuer à la promotion de la formation, de l'assistance technique et du renforcement des capacités.

Des **comités régionaux** ont été créés en **Afrique**, dans la région **Asie-Pacifique**, dans les **Caraïbes**, en **Eurasie**, en **Europe**, en **Amérique latine**, au **Moyen-Orient**, en **Afrique du Nord** et en **Amérique du Nord** pour travailler sur les intérêts et les enjeux régionaux communs au moyen de l'échange d'information et d'idées. Ces comités organisent des rencontres dans leur région au moins une fois par an.



La charte organisationnelle de l'IADI est consultable [ici](#).

Adhérents de l'IADI au 31 décembre 2022

Membres

Entités qui, en vertu du droit ou d'accords, offrent un système d'assurance-dépôts, de protection aux déposants ou de garantie des dépôts. Les membres sont actuellement au nombre de 92.

Associés

Entités ne remplissant pas tous les critères d'adhésion, mais qui envisagent la création d'un système d'assurance-dépôts ou entités qui font partie d'un filet de sécurité financière et sont directement concernées par l'efficacité d'un système d'assurance-dépôts. On compte dix associés.

Observateurs

Entités à but non lucratif qui ne remplissent pas les critères pour être Associés mais qui sont directement intéressées par l'efficacité des systèmes de garantie des dépôts. Il peut s'agir d'organisations internationales, d'institutions financières et de cabinets professionnels.

Partenaires

Entités ayant conclu une entente de coopération avec l'IADI en vue de l'atteinte des objectifs de celle-ci. On compte 17 institutions partenaires.

La liste complète des adhérents de l'IADI est présentée [ici](#).

Cotisations

L'IADI perçoit de ses adhérents une contribution initiale puis des cotisations annuelles en francs suisses (CHF). A la 18^{ème} assemblée générale du 11 octobre 2019, les membres ont approuvé un modèle de cotisations modulées (*Differential Fees Model - DFM*) qui a pris effet à l'exercice 2020-2021 au 1^{er} avril 2020. Dans ce modèle, les cotisations sont basées sur des indicateurs de taille comme le Produit intérieur brut (*Gross Domestic Product - GDP*) et sur le revenu par habitant (*Per Capita GDP*). Ces deux indicateurs conduisent à 4 catégories pour lesquelles les cotisations vont de 18 500 CHF à 37 000 CHF. Consulter la grille des consultations [ici](#). Les membres versent également une contribution initiale de 11 390 CHF (payable en deux ans).

Les associés et les observateurs paient une cotisation annuelle de 15 000 CHF et de 10 000 CHF, respectivement. Les partenaires ne versent pas de cotisation.

Événements

Chaque année, **l'IADI organise des conférences, des séminaires et des ateliers sur divers sujets** dans ses huit régions.

Elle organise conjointement avec l'Institut de stabilité financière (*Financial Stability Institute - FSI*) une conférence annuelle sur la gestion de crise, la résolution bancaire et l'assurance-dépôt au siège de la BRI à Bâle, en Suisse. En 2021, elle organise, avec le FSI, une conférence virtuelle intitulée « Le filet de sécurité en pleine évolution : construire des filets de sécurité financière efficaces pour faire face aux risques émergents » à laquelle assistent plus de 300 participants.

Les comités régionaux organisent avec leurs membres des séminaires régionaux de formation. En première partie de l'année 2022 ont eu lieu : un webinar du Comité européen organisé

conjointement avec le Forum européen des Assureurs-Dépôts sur « Les systèmes de garantie des dépôts « verts » », « Rapport extra-financier : de nouveaux défis pour les systèmes de garantie des dépôts », le 6^{ème} Forum américain sur l'assurance-dépôts intitulé « Parfaire les systèmes d'assurance-dépôts : enseignements tirés et voie à suivre », la conférence internationale du Comité régional Asie-Pacifique intitulée « En route vers un nouveau paysage financier » ainsi que la conférence du comité régional Afrique et l'assemblée générale annuelle : « Renforcer la résilience des systèmes d'assurance-dépôts : nouvelle normalité » Parmi les autres événements récents, citons la conférence du 20^{ème} anniversaire de l'IADI intitulée « Parfaire l'assurance-dépôts et promouvoir la stabilité financière dans le monde : construire sur le passé et préparer l'avenir ». Parmi les événements plus anciens, citons la 6^{ème} conférence biennale de recherche de l'IADI intitulée « Se repérer dans une nouvelle normalité de stabilité financière : assurance-dépôts et résolution » (2021), « Vers l'établissement d'un système financier plus résilient – enjeux de l'assurance-dépôts et de la résolution bancaire » (2019), « Conception d'un système d'assurance-dépôts optimal – théorie et pratique » (2017), « Les enjeux actuels des assureurs-dépôts » (2015), « L'évolution du cadre de l'assurance-dépôts : régimes de résolution » (2013), et « La crise financière, rôle de la garantie des dépôts » (2011).

Le programme des événements à venir est publié sur le [site internet de l'IADI](#).

Les Principes fondamentaux

Dans le but de renforcer l'efficacité de l'assurance-dépôts et de répondre aux besoins de ses membres, l'IADI effectue des travaux de recherche, formule des Principes fondamentaux et fournit des orientations générales en la matière. Les **Principes fondamentaux pour un système d'assurance-dépôts efficace de l'IADI** ont été d'abord publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et l'IADI en juin 2009. L'IADI les a mis à jour en octobre 2014. Les Principes fondamentaux ont été intégrés au document intitulé « Les standards d'un système financier stable » du Conseil de stabilité financière (CSF ou *Financial Stability Board - FSB*). Le CSF a jugé que ces normes sont essentielles au maintien de systèmes financiers sains et que leur mise en œuvre mérite d'être prioritaire selon la situation de chaque territoire. On considère généralement que les normes constituent les exigences minimales en matière de pratique exemplaire que les territoires sont encouragés à respecter, voire à dépasser.

L'IADI, le Comité de Bâle, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, le Forum européen des assureurs-dépôts (EFDI) et la Commission européenne ont collaboré à l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation de la conformité à ces Principes fondamentaux qui a été approuvée en décembre 2010. Une version révisée du document intitulé « *A Handbook for the Assessment of Compliance with the Core Principles for Effective Deposit Insurance Systems* » a été publiée en 2016. Parmi les outils d'évaluation figurent une méthode d'auto-évaluation, un Programme d'évaluation du secteur financier (*Financial Self-Assessment Program-FSAP*) administré par le FMI et la Banque mondiale ainsi que des revues collégiales pilotées par le CSF et le G20.



Les Principes fondamentaux, les Critères Essentiels (*Essential Criteria* - EC) et le manuel qui les accompagnent seront revus et mis à jour au cours de la période 2022-24.

L'IADI a également développé un nouveau programme d'évaluation thématique. Il s'agit d'un protocole de collecte d'information et d'étude ex-situ pour analyser le niveau de conformité des membres IADI par rapport aux Principes fondamentaux grâce à des auto-évaluations. Il permet d'obtenir une vue d'ensemble et une vision globale de l'adhérence des membres IADI aux Principes fondamentaux. En participant à ce programme, les membres acquièrent de nouvelles informations. Ils sont en mesure de se positionner au sein de la communauté des membres et de mieux identifier la nature et l'étendue des atouts ou faiblesses de leur système actuel de garantie des dépôts. En outre, chaque revue thématique renseigne sur les domaines où l'assistance technique et la formation devraient être utiles aux membres. Elle aide également l'IADI à répondre aux besoins des membres en matière de capacité pour le développement futur d'initiatives prenant la forme d'ateliers et autres activités. Une information détaillée sur les Principes fondamentaux de l'IADI est disponible [ici](#).

Recherche et orientations générales

L'IADI continue de déployer un programme d'action tourné vers la recherche et l'édiction d'orientations générales dans le domaine de l'assurance-dépôts. Le CPRC, ses comités techniques et l'unité de recherche du secrétariat de l'IADI sont en charge de leur coordination et de leur mise en œuvre.

- Les efforts de recherche couvrent les questions classiques et émergentes de l'assurance-dépôts. En décembre 2022, les recherches en cours portent sur des sujets tels que le remboursement, le périmètre et le niveau de couverture de l'assurance-dépôts, la résolution bancaire, l'inflation et son impact sur l'assurance-dépôts, le changement climatique et l'ESG ainsi que sur un large panel de sujets liés aux fintechs, la monnaie électronique, les monnaies numériques de banques centrales et les *stablecoins* notamment. Les recherches menées par l'IADI sont disponibles dans la section Recherche du site internet de l'IADI.
- En complément des Principes fondamentaux, les orientations générales de l'IADI se structurent autour de six **documents d'orientation** qui ont été transmis au CSF. Plus récemment, un document d'orientation sur la résolution des coopératives financières a été adopté. Les orientations générales de l'IADI sont disponibles dans la section Orientations du site internet de l'IADI.

De plus, l'IADI gère une base de données mondiale de référence sur l'assurance-dépôts.

- Les membres ont accès aux données de l'enquête annuelle de l'IADI réalisée auprès de plus de 100 assureurs-dépôts depuis 2010. L'ampleur de cette étude et la continuité dans la collecte des données permettent aux décideurs politiques ainsi qu'aux chercheurs de réaliser des analyses à la fois transversales et chronologiques.
- En octobre 2022, les membres de l'IADI ont accès à un nouvel outil basé sur des tableaux, nommé « VIDA » qui est développé par l'unité de recherche. Il propose une représentation dynamique des données de l'enquête de

l'IADI. Il améliore les possibilités d'analyse et de rapport grâce à des tableaux de bord interactifs.

Formation et développement des compétences

L'un des bénéfices clés de l'adhésion à l'IADI réside dans l'accès aux actions et programmes de formation et de développement des compétences. Ces propositions offrent aux membres de l'IADI un large éventail d'outils d'évaluation et d'amélioration de leur conformité aux Principes fondamentaux. Elles permettent également de s'informer sur les meilleures pratiques internationales en matière d'assurance-dépôts et de résolution bancaire, d'accéder aux connaissances et à l'expertise des pairs et d'autres institutions financières internationales.

Le TCBU du secrétariat de l'IADI est chargé de la coordination et de la mise en œuvre de ces programmes et initiatives.

Le TCBU travaille avec le TTAC et le Comité technique de développement des compétences (CBTC) afin d'évaluer et de mettre à jour le programme, l'orientation et les stratégies de formation et de développement des compétences à long terme de l'IADI. Il travaille également en étroite collaboration avec la BRI, le FMI, la Banque Mondiale ainsi que d'autres institutions financières travaillent sur les questions d'assurance-dépôts et de stabilité financière.

Six manuels cadrent les actions de formation et de développement des compétences :

- 1) Organisation des événements de formation
- 2) Mise en œuvre d'une auto-évaluation des Principes fondamentaux
- 3) Cadre de mise en œuvre d'une assistance technique de l'IADI
- 4) Programme d'assistance technique en matière d'auto-évaluation (SATAP)
- 5) Formation d'experts
- 6) Accès au FSI Connect

Une information détaillée sur l'accès des membres de l'IADI à ces services est disponible sur le site internet de l'IADI dans une rubrique dédiée à la formation et aux développements des compétences.

Principaux avantages de l'adhésion

Une adhésion à l'IADI procure de nombreux avantages à assureur-dépôts. Pour de plus amples renseignements sur l'ensemble de ces bénéfices, contacter le [Secrétariat de l'IADI](#). Parmi ceux-ci :

- L'adhésion à une **instance normative internationale en matière d'assurance-dépôt**, aux standards reconnus par les organismes internationaux et utilisés partout dans le monde ;
- La participation à **l'élaboration des Principes fondamentaux, aux orientations générales et aux méthodologies d'évaluation** édictées dans le but de renforcer l'efficacité des systèmes d'assurance-dépôts ;
- L'accès au « *Thematic Review Program* », réservé uniquement aux membres : suivi à distance de la conformité des membres aux Principes fondamentaux par le biais d'auto-évaluations.



- **Le partage d'expérience et l'échange d'information sur les enjeux des assureurs-dépôts dans le monde** grâce aux programmes de formation ;
- La participation aux **ateliers de montée en compétence, aux conférences, aux programmes de formation** et aux modules de formation en ligne ;
- L'engagement aux **ateliers régionaux d'assistance technique**, qui permettent d'aborder les défis auxquels font face les membres, de monter en compétence, et d'accroître la conformité aux Principes fondamentaux de l'IADI ;
- **L'accès à d'autres organismes internationaux et à une coopération avec eux**, particulièrement avec ceux qui sont impliqués sur les sujets des marchés financiers et de la promotion de la stabilité financière (ex : FSI, FMI, Banque mondiale, etc.) ;
- La participation aux **conférences et aux rencontres conjointes entre l'IADI et le FSI et l'accès à l'outil de formation en ligne FSI-Connect** ;
- L'accès à l'espace réservé aux membres **sur le site internet de l'IADI**, qui met à disposition des données sur les assureurs-dépôts issues des études annuelles de l'IADI, à fin de comparaison par exemple ;
- L'accès exclusif au référentiel de connaissances des conférences, ateliers, séminaires et formations : une documentation compilée de 90 événements ayant eu lieu depuis 2013 ;
- **Une mise en lumière de l'assurance-dépôts et de son importance dans le maintien de la stabilité financière** au sein du filet de sécurité financière de chaque juridiction ;
- **L'accès en continu aux travaux de recherche de l'IADI** sur les nouvelles tendances en matière d'assurance-dépôts et de résolution bancaire ;
- **Un accès exclusif au programme d'assistance technique pour l'autoévaluation (Self-Assessment Technical Assistance Program-SATAP)**, utile pour se préparer aux FSAP du FMI et de la Banque mondiale, et aux revues collégiales pilotées par le CSF (FSB).

Le secrétariat assure la liaison avec chaque président de comité régional de l'IADI pour une assistance ou des renseignements supplémentaires.

Pour de plus amples informations sur les événements internationaux et régionaux, passés ou en cours, ainsi que sur les publications de l'IADI, comme les rapports annuels, documents d'orientation, travaux de recherche, lettres d'information, programmes de formation, présentations, etc... Consulter le site internet de l'IADI au www.iadi.org.

Adhésion à l'IADI

Les demandes d'adhésion sont à envoyer au Secrétaire général de l'IADI, qui les transmet au comité régional concerné puis au conseil exécutif pour examen et approbation. Le formulaire d'adhésion se trouve sur le [site internet de l'IADI](http://www.iadi.org).

Coordonnées

Siège : a/s Banque des Règlements Internationaux
Centralbahnplatz 2, CH-4002 Bâle, Suisse

Tél. : +41 61 280 99 33

Fax : +41 61 280 95 54

Courriel : service.iadi@bis.org

Site : www.iadi.org

Secrétaire général : David Walker

david.walker@iadi.org

+41 61 280 99 50 / + 41 76 350 99 50

Secrétaire général adjoint : Kim Peeters-White

kim.peeterswhite@iadi.org

+41 61 280 99 33 / +41 76 350 99 33

Chargé de Politique et Recherche senior: Bert Van Roosebeke

Email: Bert.VanRoosebeke@iadi.org

Tel: +41 61 280 99 77 / +41 76 350 99 77

Chargée de la Formation et Assistance technique senior: Eugenia Alamillo

Email: Eugenia.Alamillo@iadi.org

Tel: +41 61 280 99 44 / +41 76 350 99 44